



PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mercredi 1^{er} octobre 2025

(3)

[Français]

Le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie se réunit aujourd'hui, à 16 h 15, dans la pièce B45 de l'Édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Rosemary Moodie (présidente).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Arnold, Bernard, Burey, Greenwood, Hay, McPhedran, Moodie, Muggli, Osler, Petitclerc, Senior et Surette (12).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénatrices Gerba et Youance (2).

Participant à la réunion : Laura Blackmore et Mayra Perez-Leclerc, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 12 juin 2025, le comité entreprend son examen du projet de loi S-201, Loi concernant un cadre national sur la maladie falciforme.

TÉMOINS :

L'honorable sénateur Tony Ince, parrain du projet de loi.

Santé Canada :

Daniel MacDonald, directeur général, Bureau des stratégies de gestion des produits pharmaceutiques, Direction générale des politiques de santé;

Dr Co Pham, directeur exécutif, Centre des vaccins, des essais cliniques et de la biostatistique, Direction générale des produits de santé et des aliments.

À *titre personnel* :

L'honorable Marie-Françoise Mégie, ancienne sénatrice.

L'honorable sénateur Ince et l'honorable Marie-Françoise Mégie font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 17 h 13, la séance est suspendue.

À 17 h 16, la séance reprend.

Daniel MacDonald fait une déclaration puis, avec Co Pham, répond aux questions

À 18 h 5, la séance est suspendue.

À 18 h 7, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, le comité reprend ses travaux à huis clos pour discuter d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Il est convenu que le personnel des membres soit autorisé à être présent pour la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos.

Il est convenu que le comité permette l'enregistrement audio de la partie de la réunion d'aujourd'hui qui se tient à huis clos; qu'une copie soit conservée par la greffière du comité pour consultation par les membres du comité ou le personnel; qu'elle soit détruite par la greffière du comité lorsque le Sous-comité du programme et de la procédure l'autorisera à le faire, au plus tard à la fin de la session parlementaire.

À 18 h 12, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Ferda Simpson